



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/CONF.1/9/Add.1
23 décembre 1975

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Conférence de plénipotentiaires des
Etats riverains de la région méditerranéenne
sur la protection de la mer Méditerranée
(convoquée par le PNUE)
Barcelone, 2-13 février 1976
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

CREATION D'UN CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

Rapport du Directeur exécutif
établi en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale
consultative de la navigation maritime

Additif

1. Comme suite à la décision de la consultation intergouvernementale d'experts sur la création d'un centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures d'inviter les gouvernements à faire connaître au bureau du PNUE à Genève, le cas échéant, leur désir d'accueillir le Centre régional ou des centres sous-régionaux, le Gouvernement de la République arabe syrienne a offert d'accueillir un centre régional ou sous-régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures; cette offre a été reçue après que le rapport du Directeur exécutif (UNEP/CONF.1/9) eût été transmis pour publication. L'offre du Gouvernement syrien est décrite dans le présent additif au rapport mentionné ci-dessus.
2. Le Gouvernement syrien est disposé à fournir les moyens nécessaires pour établir en Syrie un centre régional ou sous-régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, à savoir le personnel, le matériel, les installations et services ci-après
 - A. Un directeur qui aurait la responsabilité des études et des recherches et qui dirigerait les opérations et les installations de prévention et de lutte contre la pollution.
 - B. Deux ou trois techniciens spécialisés dans la prévention de la pollution par les hydrocarbures.
 - C. Un ingénieur qui participerait aux opérations de prévention et d'élimination de la pollution.
 - D. Un véhicule pour les transports à terre.
 - E. Un navire.
 - F. Des bureaux au siège de la Direction générale des ports et dans les ports de Latakieh, Bancas et Tartous.